

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE PC 2026 41 007

Date d'envoi de convocation : 3 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20260209-DEPC202641007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026

L'an Deux Mil Vingt Six
Le 9 février

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Sylvain CHICOT, George LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Patrick BASSETTE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES et Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Michèle GAUTIER (pouvoir à Didier GERVAIS), Marie-Claude CRESSANT, Michel MAILLARD (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Frédérique CORMONT (pouvoir à Françoise DEGENETAIS), Audrey BUSSY et Claudine MABIRE (pouvoir donné à Marie-Pierre PIROCCHI).

Secrétaire de séance : Patrick SILORET

Objet : Création, modification et suppression de postes

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

VU le rapport de Monsieur le Maire ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 janvier 2026,

VU le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux mesures suivantes :

Dans le cadre de l'avancement de grade au titre de l'année 2026, sous la condition d'avancement au choix :

- A compter du 1er mars 2026, Il est demandé la création, de deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et la suppression de deux postes d'adjoint administratif territorial à temps complet.

- A compter du 1er mars 2026, Il est demandé la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

- A compter du 24 juillet 2026, Il est demandé la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

A compter du 15 juillet 2026, Il est demandé la création d'un poste d'agent de maitrise principal à temps complet et la suppression d'un poste d'agent de maitrise à temps complet.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire

Olivier ROCHE